



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/8/Corr.1
23 mars 2001

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF DU
FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-troisième réunion
Montréal, 28-30 mars 2001

Corrigé

PLAN D'ACTIVITÉS GLOBAL DU FONDS MULTILATÉRAL POUR 2001

Page 3, para. 6, **remplacer** le paragraphe **par** celui-ci :

6. Les plans d'activités pour 2001 comprennent le financement d'activités dans 100 pays visés à l'article 5. Un total de 54 pays contenus dans les plans d'activités devrait bénéficier de projets de récupération et de recyclage, de bromure de méthyle et de projets portant sur des investissements ou non. En outre, 46 pays supplémentaires recevront un soutien au moyen de projets ne portant pas sur des investissements.

Page 3, para. 8, **remplacer** le paragraphe **par** celui-ci :

8. Un total de 54 pays (et non 39 dans le Plan d'activités 2000) bénéficiera de projets d'investissements en 2001 ; 21 (et non 9 dans le Plan d'activités 2000) de ces 54 pays sont classés comme des pays à PFV (pays à faible volume de consommation d'ODS).

Page 4, Tableau 3, **remplacer** la note de bas de page **par** « * Frais d'agence exclus, comprend la surprogrammation et la coopération bilatérale ».

Page 9, Tableau 7, dans la colonne « Banque mondiale » et le poste « Émissions nettes (réductions) découlant des retards (de réalisation accélérée) en tonnes ODP »: **ajouter** des parenthèses autour du chiffre « 1 600 » pour indiquer les réductions nettes.

Annexe I, **remplacer** l'agence « ONUDI » par « Allemagne » pour la Jordanie (Secteur du bromure de méthyle)